

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 9 - 2010 au Conseil communal

Comptes année 2009

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J. F. Thoney, syndic

Pully, le 5 mai 2010

Table des matières

1. Préambule	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	10
2.1. Les charges maîtrisables	10
2.2. Les charges non maîtrisables	14
2.2.1. Intérêts passifs	17
2.2.2. Amortissements - Tableau des amortissements et défalcatons de créances	19
2.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	20
2.3. Les charges internes	23
2.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux	25
2.4. Analyse des charges - Récapitulation	27
3. Analyse des revenus de fonctionnement	28
3.1. Les revenus fiscaux	28
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	30
3.1.2. Impôt à la source	32
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	32
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	33
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	35
3.1.6. Droits de mutation	35
3.1.7. Impôts sur les successions et les donations	36
3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers	36
3.2. Les revenus non fiscaux	38
3.3. Les revenus internes	39
3.4. Analyse des revenus - Récapitulation	41
4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	43
5. Autofinancement	44
6. Conclusions	45

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

L'établissement des comptes 2009 a été exécuté conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Après les écritures de boucllement, les comptes 2009 de notre Commune présentent un bénéfice d'environ CHF 6.1 mios.

Le résultat de l'année 2009 a été marqué par le décompte final sur la péréquation 2008, par la vente d'une propriété communale ainsi que par un niveau exceptionnel des recettes fiscales. En effet, on constate un important écart entre le budget 2009 et les comptes 2009 :

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2009 et le budget 2009 :

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Total des charges, sans les éléments exceptionnels	123'944'295.97	122'595'885.00	1'348'410.97	1.1%
Total des revenus, sans les éléments exceptionnels	-139'856'402.05	-123'084'131.00	-16'772'271.05	-13.6%
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice, sans retour décompte final péréquation 2008	-15'912'106.08	-488'246.00	-15'423'860.08	
Décompte final sur la péréquation 2008	-1'850'440.00	0.00	-1'850'440.00	
Recette liée à la vente de l'objet à l'av. Poste 16	-710'000.00	0.00	-710'000.00	
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-18'472'546.08	-488'246.00	-17'984'300.08	

On constate ainsi que le total des charges réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2009, sans les effets conjugués du décompte final de la péréquation 2008, est relativement proche de celui qui a été prévu lors de l'élaboration du budget 2009.

Au niveau du total des revenus, on observe que ces derniers, sans la prise en compte de la recette liée à la vente de la parcelle communale n°37 sise à l'Avenue de la Poste 16, sont

supérieurs de 13.6% par rapport à ceux qui avaient été prévus dans le cadre du budget 2009. Cette progression importante des revenus communaux s'explique pour l'essentiel par des recettes fiscales nettement plus importantes que prévues.

Il est à noter que l'année 2009 a vu l'introduction d'un système de crédits supplémentaires. Ainsi, deux séries de crédits complémentaires ont été présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 27.05.2009	206'700.00	40'400.00	-166'300.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 04.11.2009	-76'600.00	1'340'100.00	1'416'700.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2009	130'100.00	1'380'500.00	1'250'400.00
Montants selon le budget 2009 voté par le Conseil communal lors de la séance du 03.12.2008	122'595'885.00	123'084'131.00	488'246.00
Budget 2009 après crédits supplémentaires	122'725'985.00	124'464'631.00	1'738'646.00

Ainsi, le budget 2009, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de revenus de l'ordre de CHF 1.7 mio.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2009 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

Le résultat ainsi réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2009, avant les écritures de bouclage, est d'environ CHF 18.5 mio.

Dans sa séance du 31 mars 2010, la Municipalité a décidé d'utiliser l'excédent de revenus de CHF 18'472'546.08 de la manière suivante :

a) Attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale	CHF	1'000'000.00
b) Attribution au fonds de rénovation des immeubles	CHF	2'100'000.00
c) Attribution au fonds de réserve pour grands travaux	CHF	4'000'000.00
d) Attribution au fonds de renouvellement du matériel d'exploitation	CHF	300'000.00
e) Amortissement supplémentaire sur le réseau d'épuration des eaux usées	CHF	5'000'000.00
Total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2009	CHF	12'400'000.00

Par conséquent, le solde du bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une attribution particulière se présente de la manière suivante :

• Bénéfice 2009, avant attribution du résultat	CHF	18'472'546.08
• Total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2009	CHF	-12'400'000.00
Solde du bénéfice 2009	CHF	6'072'546.08

La Municipalité a décidé de ne pas attribuer le solde du bénéfice relatif à l'année 2009, soit la somme de CHF 6'072'546.08. En effet, cette somme figure au bilan de la Commune en tant que capital. Par conséquent, ce montant est considéré comme des fonds propres qui pourraient être utilisés afin d'amortir d'éventuelles pertes dans les années futures. Ceci a pour avantage qu'aucun découvert ne figure à l'actif du bilan de notre Commune. Cette pratique permet une lecture plus transparente du bilan et donnera ainsi une image plus réaliste de la situation financière de notre Commune, notamment vis-à-vis de nos bailleurs de fonds et de l'Autorité de surveillance des finances communales.

a) Attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale

Lors de la clôture des comptes 2006, nous avons créé un fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale pour un montant de CHF 2.7 mios. Il s'est avéré que le décompte final de l'année 2006 nous a été favorable d'environ CHF 5.3 mios. De plus, les décomptes 2007 et 2008 nous ont été également favorable de respectivement de CHF 3.2 mios et de CHF 1.9 mio. Or, force est de constater que le système péréquatif vaudois est très instable et peut ainsi évoluer d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Dans ce contexte, la situation peut se révéler favorable (comme les années 2006, 2007 et 2008) tout comme défavorable pour la Ville de Pully.

Ce fonds d'égalisation doit permettre de gommer au maximum les effets comptables défavorables qui pourraient intervenir d'ici les prochaines années. Ainsi, ce fonds de réserve servira à lisser quelque peu les charges relatives à la péréquation cantonale.

Les excellents résultats 2009 réalisés par notre Commune au niveau des impôts devraient avoir des conséquences non négligeables sur notre participation aux charges péréquatives 2009. De plus, la crise économique sévissant actuellement aura pour conséquence une augmentation substantielle de la facture sociale.

Par conséquent, en vertu du principe de prudence, nous avons attribué à cette réserve, la somme de CHF 1.0 mio, afin de la porter à CHF 6.5 mios au 31 décembre 2009.

b) Attribution au fonds de rénovation des immeubles

Une grande partie des immeubles ont été érigés dans les années 1970-1980 et en raison de leur âge, d'importants travaux sont à entreprendre ces prochaines années, principalement sur l'enveloppe des bâtiments et sur les infrastructures techniques de chauffage, ventilation et sanitaires. Par ailleurs, en raison des mises en conformité légales (normes Opair, OIBT et normes constructives ECA et sécurité des personnes), d'importants investissements devront également être consentis.

Les bâtiments nécessitent une maintenance régulière (on admet couramment dans les milieux immobiliers un ordre de grandeur de 1.5% de la valeur à neuf) et des entretiens importants sporadiques pour garantir leur valeur (sauvegarde économique du patrimoine) et leur aptitude au service.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus nous avons attribué la somme de CHF 2.1 mios au fonds de rénovation des immeubles afin de le porter à environ CHF 6.0 mios au 31 décembre 2009.

c) Attribution au fonds de réserve pour grands travaux

Durant les années à venir, d'importants chantiers stratégiques devraient voir le jour (PALM, transformation du quartier de la Gare, réhabilitation de la STEP, rénovation de la piscine de Pully-Plage, etc.).

Dans ce contexte, dans le cadre du bouclage des comptes 2008, il a été décidé de constituer un fonds de réserve pour grands travaux qui permettra de financer comptablement une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir à l'avenir.

Pour ce faire, en 2008, nous avons attribué à ce fonds la somme de CHF 7'887'492.31.

Afin d'augmenter la valeur de ce fonds de réserve, nous avons décidé d'attribuer le montant de CHF 4.0 mios dans le cadre du bouclage des comptes 2009. Ainsi, le solde du fonds de réserve pour grands travaux a été porté à la somme approximative de CHF 11.9 mios au 31 décembre 2009.

d) Attribution au fonds de renouvellement du matériel d'exploitation

Avant le bouclage des comptes 2009, ce fonds de renouvellement disposait d'un solde d'un peu plus de CHF 60'000.00.

Or, il s'avère que le montant disponible pour les années futures n'est pas suffisant et que par conséquent, il est nécessaire de prévoir un montant supplémentaire afin d'être en mesure de financer l'ensemble des renouvellements futurs du matériel d'exploitation.

Dans ce contexte, nous avons décidé d'attribuer le montant de CHF 300'000.00 dans le cadre du bouclage des comptes 2009. Ainsi, le solde du fonds de renouvellement du matériel d'exploitation a été porté à la somme approximative de CHF 360'000.00 au 31 décembre 2009.

e) Amortissement supplémentaire sur le réseau d'épuration des eaux usées

D'ici le début de l'année 2011, le règlement sur la taxe d'évacuation des eaux usées devrait entrer en vigueur. Ce règlement prévoit que l'ensemble des coûts liés au réseau d'épuration des eaux usées devra être financé par la taxe. Or, il s'avère que jusqu'à aujourd'hui, la Ville de Pully ne facturait pas les intérêts sur les investissements. Depuis, l'année 2011, cette façon de faire sera mise en place et engendrera ainsi une augmentation non négligeable des charges à financer par la nouvelle taxe.

Dans ce contexte, nous avons décidé de procéder à un amortissement supplémentaire et exceptionnel de CHF 5.0 millions sur le réseau d'épuration des eaux usées. Ceci aura pour conséquences de diminuer, d'une part, le montant des amortissements futurs, d'autre part, la valeur des investissements sur lesquels sont calculés les intérêts.

Ainsi, au 31 décembre 2009, après les amortissements supplémentaires proposés, le réseau d'évacuation des eaux usées a une valeur comptable d'environ CHF 7.4 millions.

Veillez trouver ci-dessous, le détail des investissements qui ont fait l'objet d'un amortissement supplémentaire :

Nom de l'objet	Amortissements supplémentaires 2009 (en CHF)	Amortissements supplémentaires cumulés (en CHF)
Revitalisation de la Vuachère - Collecteur intercommunal	796'309.63	796'309.63
Collecteurs du Quartier des Alpes	750'104.05	1'546'413.68
Déviation du Liaudoz - Passage inférieur CFF-Perraudettaz	432'883.35	1'979'297.03
Collecteurs Av. des Collèges	530'952.25	2'510'249.28
Collecteurs Ch. de Leisis	896'719.82	3'406'969.10
Ch. Jean-Pavillard Nord - Assainissement	133'986.80	3'540'955.90
Av. Rosiaz, Riolet, Ramiers - Réfection des canalisations	562'400.10	4'103'356.00
Ch. Tilleuls, Chamblandes, Château-Sec Sud - Réfection canalisations	434'169.35	4'537'525.35
Ch. du Coteau et de la Joliette - Réfection des canalisations	294'811.82	4'832'337.17
Av. Lavaux, Carrefour Reymondin - Réfection des canalisations	167'662.83	5'000'000.00

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2009, le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2008 et les comptes 2007 :

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
Total des charges (avant amortissement découvert)	123'156'665.97	122'725'985.00	121'964'195.25	111'528'189.44
Total des revenus	-141'629'212.05	-124'464'631.00	-138'360'986.96	-123'517'102.31
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-18'472'546.08	-1'738'646.00	-16'396'791.71	-11'988'912.87
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	5'709'299.40	10'588'912.87
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-18'472'546.08	-1'738'646.00	-10'687'492.31	-1'400'000.00
Attribution fonds égal. péréquation et fact. soc.	1'000'000.00	0.00	1'500'000.00	1'300'000.00
Attribution fonds renouv. véhicules	0.00	0.00	1'300'000.00	100'000.00
Création fonds grands travaux	4'000'000.00	0.00	7'887'492.31	0.00
Attribution fonds de rénovation des immeubles	2'100'000.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds renouv. matériel d'exploitation	300'000.00	0.00	0.00	0.00
Amortissement suppl. sur réseau épuration des eaux	5'000'000.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-6'072'546.08	-1'738'646.00	0.00	0.00

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et au personnel ;
- charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2009 et le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'434'763.41	29'325'590.00	-890'826.59	-3.0%
Biens, services et marchandises	18'163'993.50	20'488'970.00	-2'324'976.50	-11.3%
Aides et subventions	4'366'593.74	5'193'317.00	-826'723.26	-15.9%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	50'965'350.65	55'007'877.00	-4'042'526.35	-7.3%

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 4.0 millions, soit une baisse de 7.3%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires) (-3.0%). Cet écart est principalement dû à 3 raisons :

- L'année 2009 a été marquée par de nombreux départs au sein du personnel communal. Il n'a pas toujours été possible de remplacer les collaborateurs immédiatement, ce qui a provoqué des charges de personnel moins élevées que prévues ;
- L'indexation des salaires octroyée aux collaborateurs a été de 0.2% inférieure à celle prévue dans le cadre de l'élaboration du budget 2009 ;
- Dans certains cas, les nouveaux collaborateurs ont été engagés avec des conditions salariales plus favorables pour notre Commune.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une importante baisse de 11.3% par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette diminution s'explique de la manière suivante :

• Diminution achats machines, matériel d'exploitation	CHF	(0.1 mio)
• Diminution achats et consommation électricité	CHF	(0.6 mio)
• Diminution achats et consommation combustible	CHF	(0.2 mio)
• Diminution entretien des bâtiments	CHF	(0.4 mio)
• Diminution entretien canalisations	CHF	(0.1 mio)
• Diminution entretien parcs et zones de loisirs	CHF	(0.2 mio)
• Diminution honoraires et frais d'expertises	CHF	(0.4 mio)
• Diminution émoluments pour taxations	CHF	(0.1 mio)
• Diminution frais de transports	CHF	(0.1 mio)
• Diverses diminutions	CHF	(0.1 mio)
Total diminution des achats de biens, services et marchandises	CHF	(2.3 mios)

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-15.9%) par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de la diminution de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, suite à des subventions cantonales plus importantes que prévues ainsi qu'une participation des parents aux coûts de la fondation plus élevées.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	259'312.85	317'000.00	-57'687.15	-18.2%
Nursérie des Alpes	229'374.16	306'423.00	-77'048.84	-25.1%
Garderie du Relais maternel	150'251.96	309'107.00	-158'855.04	-51.4%
UAPE Les Copains	189'587.05	285'408.00	-95'820.95	-33.6%
UAPE Les Alpes	78'023.50	225'557.00	-147'533.50	-65.4%
Espace jeunes	234'088.15	263'997.00	-29'908.85	-11.3%
Fondation enfance et jeunesse	64'465.65	46'675.00	17'790.65	38.1%
Total participation communale	1'205'103.32	1'754'167.00	-549'063.68	-31.3%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de 31.3% à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2009 et les comptes 2008 :

Intitulé	Comptes 2009	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'434'763.41	27'980'611.44	454'151.97	1.6%
Biens, services et marchandises	18'163'993.50	23'120'473.02	-4'956'479.52	-21.4%
Aides et subventions	4'366'593.74	4'735'712.26	-369'118.52	-7.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	50'965'350.65	55'836'796.72	-4'871'446.07	-8.7%

Par rapport à l'année 2008, les charges relatives aux autorités et au personnel ont légèrement augmenté de 1.6%.

Cette augmentation provient pour l'essentiel de l'indexation des salaires du personnel communal à l'indice sur les prix à la consommation (IPC) ainsi que de l'augmentation de l'effectif du personnel communal de 2.4 équivalents temps plein (ETP).

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une nette diminution de 21.4% par rapport aux comptes de l'année 2008. Ceci s'explique par le transfert, dès l'année 2009, de notre clientèle liée à l'achat et la vente d'électricité à Romande Energie Commerce SA.

Globalement, les charges maîtrisables ont diminué de 8.7% entre les années 2008 et 2009. Ceci démontre bien que les charges maîtrisables le sont et que grâce aux diverses mesures initiées par la Municipalité, elles sont restées à un niveau bas depuis plus de cinq ans.

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les Services industriels) entre les comptes 2009 et les comptes 2003 (année de référence par rapport au premier train d'économies) :

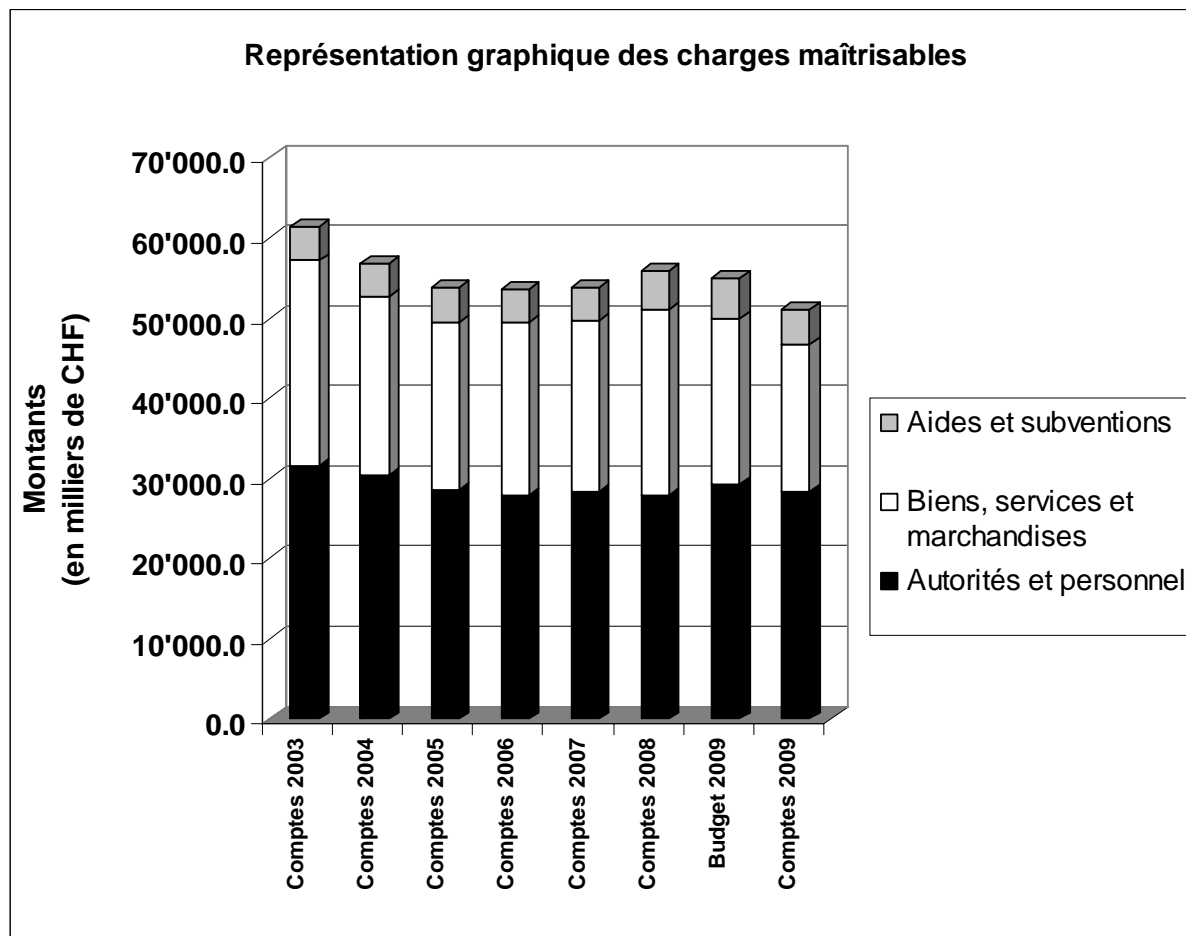
Intitulé	Comptes 2009 (sans les SI)	Comptes 2003 (sans les SI)	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'991'778.06	29'334'101.35	-2'342'323.29	-8.0%
Biens, services et marchandises	11'998'839.35	13'481'144.35	-1'482'305.00	-11.0%
Aides et subventions	4'366'593.74	4'335'746.95	30'846.79	0.7%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	43'357'211.15	47'150'992.65	-3'793'781.50	-8.0%

On constate une baisse générale des charges relatives aux autorités et au personnel (-8.0%) ainsi que celles relatives aux achats de biens, services et marchandises (-11.0%).

Les aides et subventions, quant à elles, ont progressé légèrement de 0.7% par rapport à celles réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2003. Ceci s'explique par l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT).

Ainsi, globalement, par rapport aux comptes 2003 (sans les Services industriels), on constate une diminution des charges maîtrisables d'environ CHF 3.8 millions, soit un net recul de 8.0%. Ce très bon résultat, si de surcroît l'on tient compte d'une inflation proche de 6.6% pour cette période, est à mettre sur le compte des effets concrets découlant des diverses mesures d'économies qui ont été mises en place par la Municipalité. Ces dernières ont permis à notre Commune de réduire de manière sensible les charges maîtrisables et de les maintenir à ce niveau pendant plusieurs années, et ce, sans toucher de manière drastique aux prestations fournies à la population pulliérane.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2009 et le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'515'667.24	4'608'455.00	-92'787.76	-2.0%
Amortissements	12'465'740.62	3'299'300.00	9'166'440.62	277.8%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	50'999'334.68	51'534'763.00	-535'428.32	-1.0%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	67'980'742.54	59'442'518.00	8'538'224.54	14.4%

Nous observons une diminution de 2.0% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette différence provient en grande partie du fait que la Ville de Pully a été en mesure, durant l'année 2009, d'amortir partiellement un emprunt non encore échu. Ainsi, durant l'exercice 2009, notre Commune a pu rembourser une partie des emprunts pour un montant total de CHF 1.0 mio. Par conséquent, la dette communale est passée de CHF 122.4 mios à CHF 121.4 mios.

Les amortissements accusent une forte progression de près de CHF 9.2 mios par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires). Cette différence s'explique par l'amortissement supplémentaire de CHF 5.0 mios du réseau d'évacuation des eaux usées ainsi que par des défalcons d'impôts beaucoup plus importantes qu'à l'accoutumée, suite notamment à la fuite dans un pays étranger de l'un de nos contribuables.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.0%). Le montant total des charges péréquatives comptabilisées dans les comptes 2009 comprend les acomptes sur l'année 2009 ainsi que le décompte final sur l'année 2008. Or, il s'avère que ce dernier a été favorable pour la Ville de Pully d'environ CHF 1.9 mio. Par conséquent, ce montant a été enregistré en diminution des acomptes payés durant l'année 2009.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2009 et les comptes 2008 :

Intitulé	Comptes 2009	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'515'667.24	5'100'479.79	-584'812.55	-11.5%
Amortissements	12'465'740.62	8'929'002.62	3'536'738.00	39.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	50'999'334.68	49'231'359.33	1'767'975.35	3.6%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	67'980'742.54	63'260'841.74	4'719'900.80	7.5%

La nette diminution des intérêts passifs de 11.5% par rapport aux comptes de l'année 2008 provient du remboursement de la dette communale intervenue durant les années 2008 et 2009. Ainsi, la dette communale est passée de CHF 141.4 mios au 1^{er} janvier 2008 à la somme de CHF 121.4 mios au 31 décembre 2009.

La forte progression de 39.6% des amortissements par rapport à l'année 2008, s'explique par l'amortissement supplémentaire opéré sur le réseau d'évacuation des eaux usées ainsi que par un niveau des défalcatons d'impôts plus élevé que d'habitude.

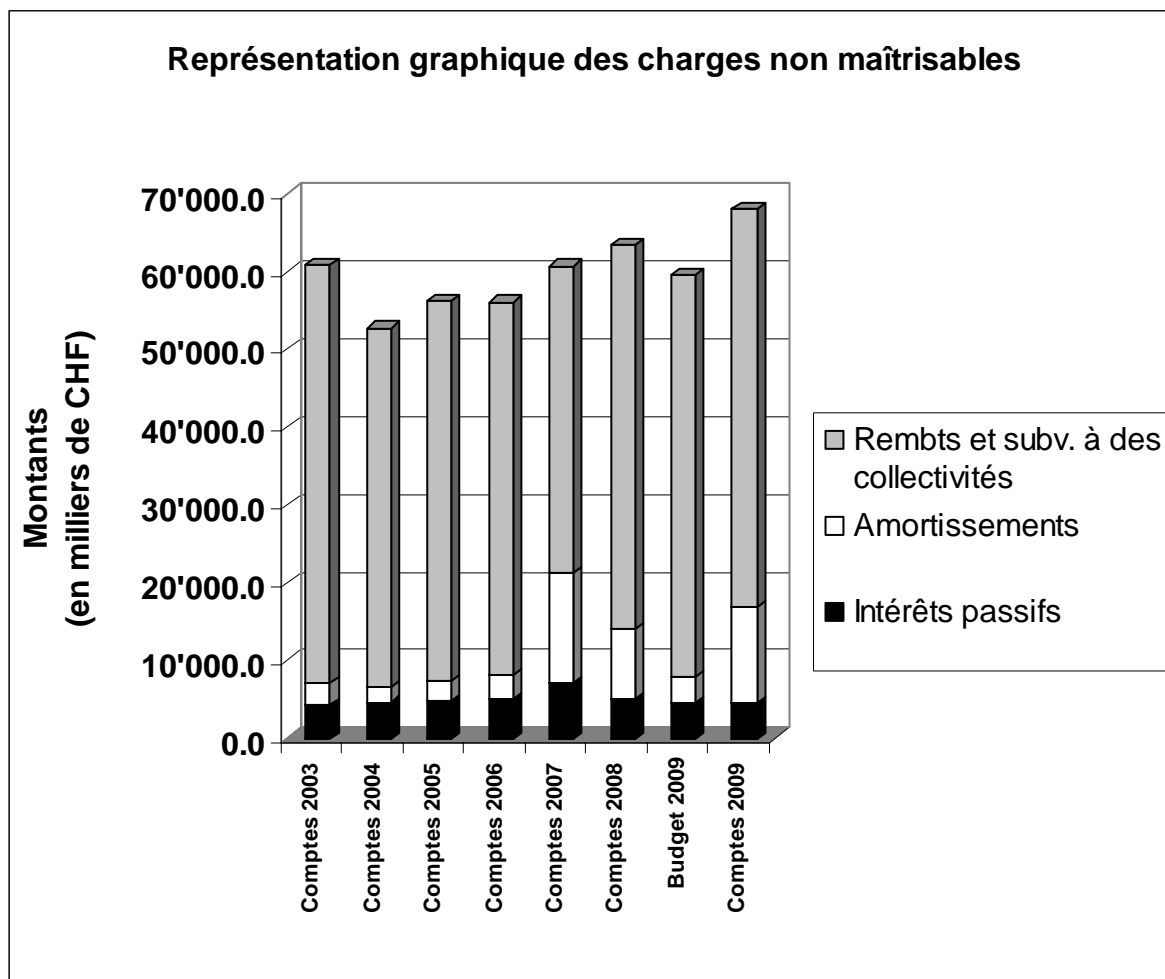
La progression de 3.6% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée par l'augmentation de notre participation au fonds de péréquation horizontal ainsi que par l'augmentation de notre participation au financement de la facture sociale.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2009 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2009	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'515'667.24	4'354'449.48	161'217.76	3.7%
Amortissements	12'465'740.62	2'836'596.73	9'629'143.89	339.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	50'999'334.68	53'547'423.90	-2'548'089.22	-4.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	67'980'742.54	60'738'470.11	7'242'272.43	11.9%

La diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités par rapport aux comptes 2003 est due, en partie, à la bascule EtaCom qui a eu pour conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom le 1^{er} janvier 2004.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

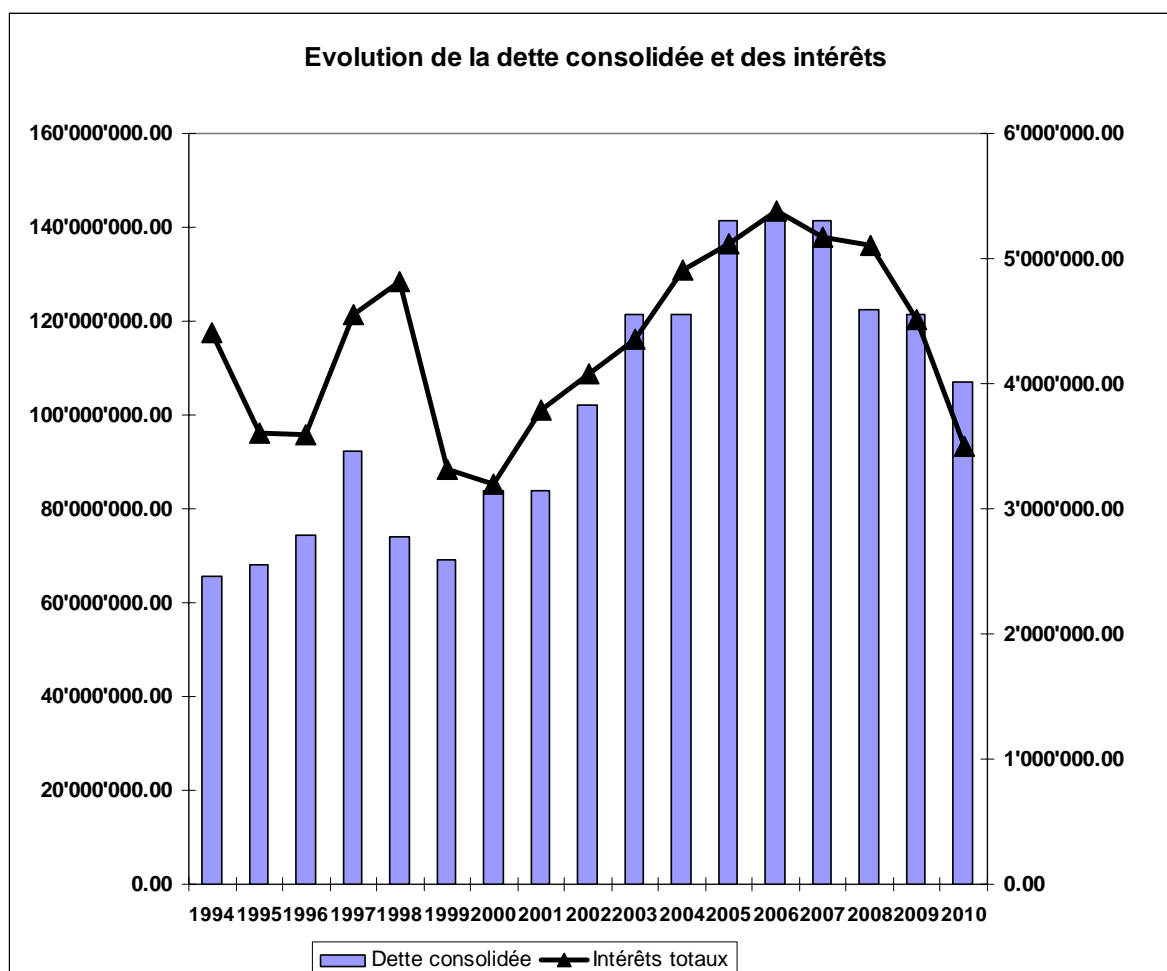


2.2.1. Intérêts passifs

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dettes consolidées	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Prévision	107'000'000.00	3'504'100.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2010 :



2.2.2. Amortissements - Tableau des amortissements et défalcatons de créances

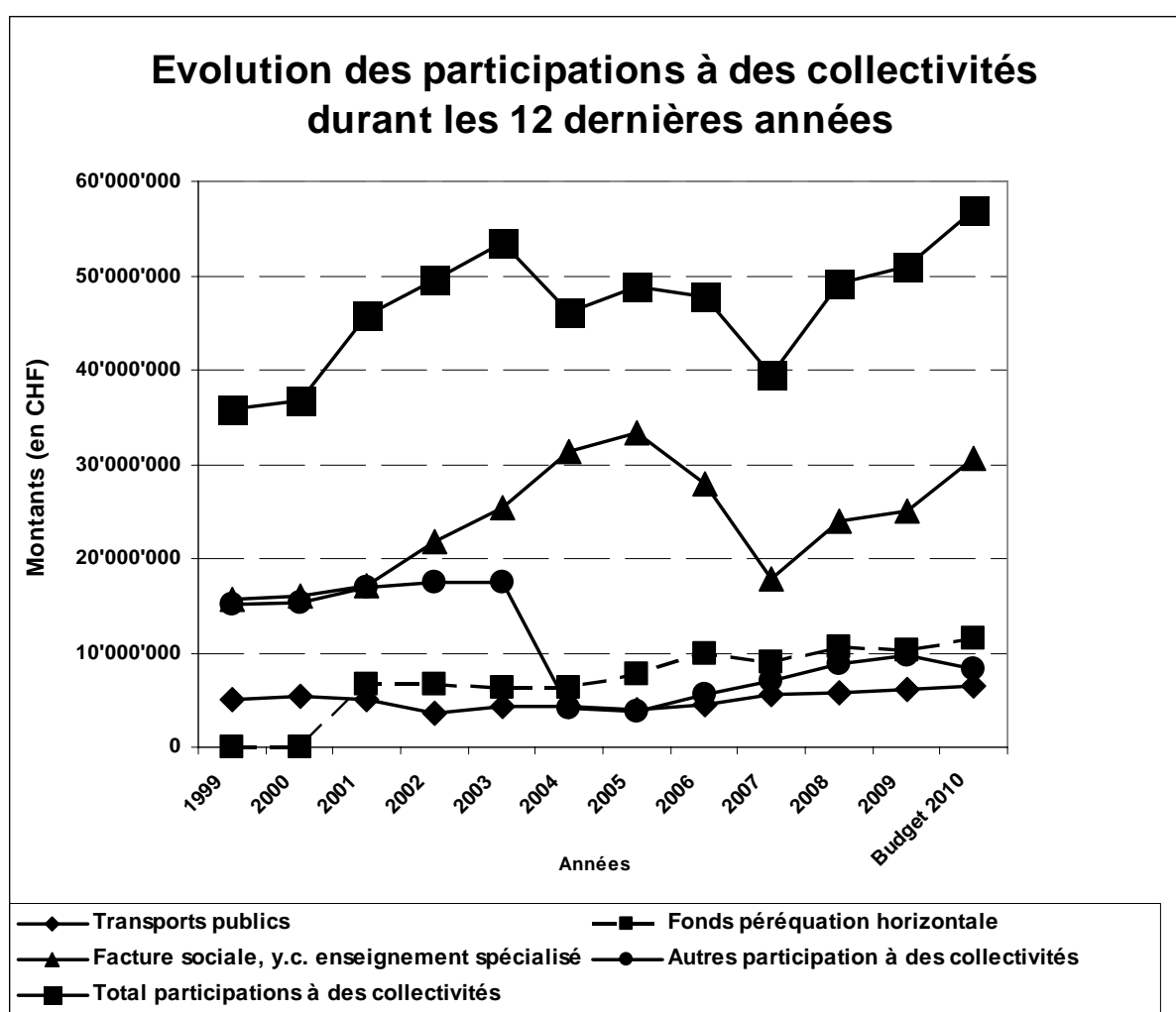
Libellé	Amortissements ordinaires	Amortissements supplémentaires	Défalcations de créances	Total
Réfection terrain synthétique de Rochettaz	53'506.52	0.00	0.00	53'506.52
Remplacement installations contrôle entrée piscine	41'848.97	0.00	0.00	41'848.97
Logiciel SIGIP (information sur le territoire)	29'105.05	0.00	0.00	29'105.05
Jardins familiaux du Liaudoz	4'846.90	0.00	0.00	4'846.90
Garage public du quartier des Alpes	74'262.92	0.00	0.00	74'262.92
Rénovation partielle Maison Pulliérane	38'271.13	0.00	0.00	38'271.13
Réfection bâtiment administratif du Prieuré	9'694.56	0.00	0.00	9'694.56
Aménagements urbains au chemin des Collèges	10'480.94	0.00	0.00	10'480.94
Passage inférieur CFF-Perraudettaz	132'942.58	432'883.35	0.00	565'825.93
Terrain Loth (Damataire)	80'260.00	0.00	0.00	80'260.00
Immeuble de la Damataire	258'580.00	0.00	0.00	258'580.00
Quartier des Alpes	72'745.76	750'104.05	0.00	822'849.81
Passage inférieur CFF-Liaudoz	36'476.06	0.00	0.00	36'476.06
Chemin des Collèges	43'859.39	530'952.25	0.00	574'811.64
Réfection avenue de Leisis	42'107.59	896'719.82	0.00	938'827.41
Réfection chemin Jean Pavillard-Nord	19'511.79	133'986.80	0.00	153'498.59
Réfection avenue de la Rosiaz-Riolet-Ramiers	45'333.25	562'400.10	0.00	607'733.35
Réfection ch. Tilleuls-Chamblandes-Château-Sec	36'382.92	434'169.35	0.00	470'552.27
Chemins du Coteau et de la Joliette	34'480.51	294'811.82	0.00	329'292.33
Av. de Lavaux - Carrefour Reymondin	0.00	167'662.83	0.00	167'662.83
Chemin de Volson	17'218.73	0.00	0.00	17'218.73
Réfection avenue de l'Avenir	23'956.70	0.00	0.00	23'956.70
Réfection chemin du Caudoz	19'676.55	0.00	0.00	19'676.55
Revitalisation de la Vuachère	33'179.57	796'309.63	0.00	829'489.20
Réfection et transfert des bassins de la STEP	51'000.00	0.00	0.00	51'000.00
Filtre de déshydratation des boues de la STEP	13'450.00	0.00	0.00	13'450.00
Assainissement des installations électriques STEP	58'639.67	0.00	0.00	58'639.67
Rationalisation de l'énergie de la STEP	18'846.26	0.00	0.00	18'846.26
Réhabilitation des vis d'archimède de la STEP	13'914.03	0.00	0.00	13'914.03
Collège de Fontanettaz	184'000.00	0.00	0.00	184'000.00
Collège du quartier des Alpes	574'718.18	0.00	0.00	574'718.18
Rénovation du collège de Mallieu	90'009.35	0.00	0.00	90'009.35
Rénovation piste de Rink Hockey collège de Mallieu	16'185.26	0.00	0.00	16'185.26
Reconstruction perron d'accès collège P. d'Arvel	7'951.13	0.00	0.00	7'951.13
Réfection Collège Arnold Reymond	59'205.00	0.00	0.00	59'205.00
Reconstruction Eglise du Prieuré	65'030.51	0.00	0.00	65'030.51
Nouvel orgue de l'Eglise du Prieuré	846.65	0.00	0.00	846.65
Remplacement radio Polycom Police	23'977.55	0.00	0.00	23'977.55
Réseau d'eau	51'667.75	0.00	0.00	51'667.75
EMR eau	3'646.30	0.00	0.00	3'646.30
Réseau électrique	6'492.69	0.00	0.00	6'492.69
EMR Electricité	5'868.25	0.00	0.00	5'868.25
Réaménagement lignes TL 48 et 67	4'962.23	0.00	0.00	4'962.23
Défalcations débiteurs Service des finances	0.00	0.00	3'504.78	3'504.78
Défalcations impôts	0.00	0.00	5'025'330.47	5'025'330.47
Différence de caisses	0.00	0.00	25.20	25.20
Défalcations débiteurs réseau épuration eaux usées	0.00	0.00	14'133.10	14'133.10
Défalcations débiteurs petite enfance et jeunesse	0.00	0.00	1'850.25	1'850.25
Défalcations débiteurs réfectoires scolaires	0.00	0.00	741.80	741.80
Défalcations débiteurs Service des eaux	0.00	0.00	1'576.92	1'576.92
Escompte vente d'électricité	0.00	0.00	172.95	172.95
Défalcations débiteurs Service électrique	0.00	0.00	9'265.95	9'265.95
Total des amortissements selon les comptes 2009	2'409'139.20	5'000'000.00	5'056'601.42	12'465'740.62

2.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2009 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale, y compris l'enseignement spécialisé.

Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 12 dernières années :



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités qui est intervenue en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu pour conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

Au niveau de la facture sociale, nous constatons une diminution depuis l'année 2006. Ce phénomène est en partie dû au nouveau système de péréquation qui nous est plus favorable, grâce au critère de population. Par contre, nous enregistrons une augmentation

sensible, amorcée dès l'année 2008. Cette progression provient, pour l'essentiel, de l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT).

D'autre part, les charges péréquatives de l'année 2009 sont calculées sur la base des acomptes versés durant l'année avec le décompte final de l'année 2008.

Composition de la péréquation directe horizontale comptabilisée dans les comptes de l'année 2009 :

Libellés	Montant acomptes 2009 (Budget)	Résultat décompte définitif 2008	Montant net sur 2009	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	14'153'411	2'155'577	16'308'988	2'155'577	15.2%
Retour fonds de péréquation	-4'116'952	-1'255'890	-5'372'842	-1'255'890	-30.5%
Dépenses thématiques	-916'379	188'080	-728'299	188'080	20.5%
Montant net péréquation directe horizontale	9'120'080	1'087'767	10'207'847	1'087'767	11.9%

Le décompte final de la péréquation de l'année 2008 a eu pour effet d'augmenter notre participation nette au fonds de péréquation directe horizontale. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que la valeur du point d'impôt a nettement progressé durant l'année 2008, augmentant ainsi notre participation au fonds de péréquation directe horizontale.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2009 interviendra dans le courant de l'année 2010 (août-septembre) et par conséquent, influencera le résultat de l'année 2010. Ce décalage d'une année subsistera avec le système tel qu'on le connaît.

Composition de notre participation à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2009 :

Régimes	Montant acomptes 2009	Résultat décompte définitif 2008	Montant net sur 2009	Budget 2009 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
PC à domicile et hébergement	6'995'428	-442'709	6'552'719	6'995'428	-442'709	-6.3%
Assurance maladie	4'187'590	-597'933	3'589'657	4'187'590	-597'933	-14.3%
Aides, subventions et autres régimes sociaux	11'913'302	-1'400'977	10'512'325	11'913'302	-1'400'977	-11.8%
Protection de la jeunesse	1'513'058	-95'363	1'417'695	1'513'058	-95'363	-6.3%
COFOP - Transition formation	149'611	-28'818	120'793	149'611	-28'818	-19.3%
Enseignement spécialisé	3'169'532	-375'510	2'794'022	3'169'532	-375'510	-11.8%
Montant total participation financement facture sociale	27'928'521	-2'941'310	24'987'211	27'928'521	-2'941'310	-10.5%

Le montant total de la facture sociale à la charge de l'ensemble des communes vaudoises pour l'année 2008 est d'environ CHF 13.9 mios inférieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2008 (-2.4%). Le décompte final de l'année 2008 relatif à notre participation au financement de la facture sociale a eu pour effet de diminuer notre participation 2009 de 10.5%. Il est important de préciser que ce décompte nous a été favorable non pas uniquement grâce à la baisse de la facture sociale mais à cause de recettes fiscales exceptionnelles réalisées en 2008 dans quelques communes vaudoises.

Il est également intéressant de comparer la participation de l'année 2009 de notre Commune au financement de la facture sociale avec celle qui a prévalu en 2005, soit juste avant l'introduction du nouveau système péréquatif vaudois :

- Participation facture sociale, selon comptes 2009 CHF 24'987'211.00
- Participation facture sociale, selon comptes 2005 CHF -33'378'900.00
- Ecart entre les années 2005 et 2009 CHF -8'391'689.00

Cette forte diminution est la conséquence de deux facteurs :

• Décompte final année précédente	CHF	1.9 mio
• Effet positif de la nouvelle péréquation	CHF	6.5 mios
Diminution de notre participation	CHF	8.4 mios

Dans ce contexte, nous pouvons estimer que la participation moyenne de la Ville de Pully au financement de la facture sociale (avec les effets de la RPT) devrait se situer dans une fourchette comprise entre CHF 27.0 mios et CHF 30.0 mios.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	(valeur du point : CHF 1'292'000.00)

Le nouveau système péréquatif nous est manifestement favorable comparé à l'ancien. Néanmoins, il faut être conscient qu'il a pour principal défaut une grande instabilité. Ces dernières années, notre Commune a pu profiter de recettes exceptionnelles réalisées dans certaines communes vaudoises. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vaudois souhaiterait introduire un nouveau système péréquatif dès le 1^{er} janvier 2011. Ce nouveau modèle devrait être beaucoup plus stable que l'actuel.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2009 et le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'026'897.56	8'105'590.00	-78'692.44	-1.0%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	8'583'675.22	170'000.00	8'413'675.22	4'949.2%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	16'610'572.78	8'275'590.00	8'334'982.78	100.7%

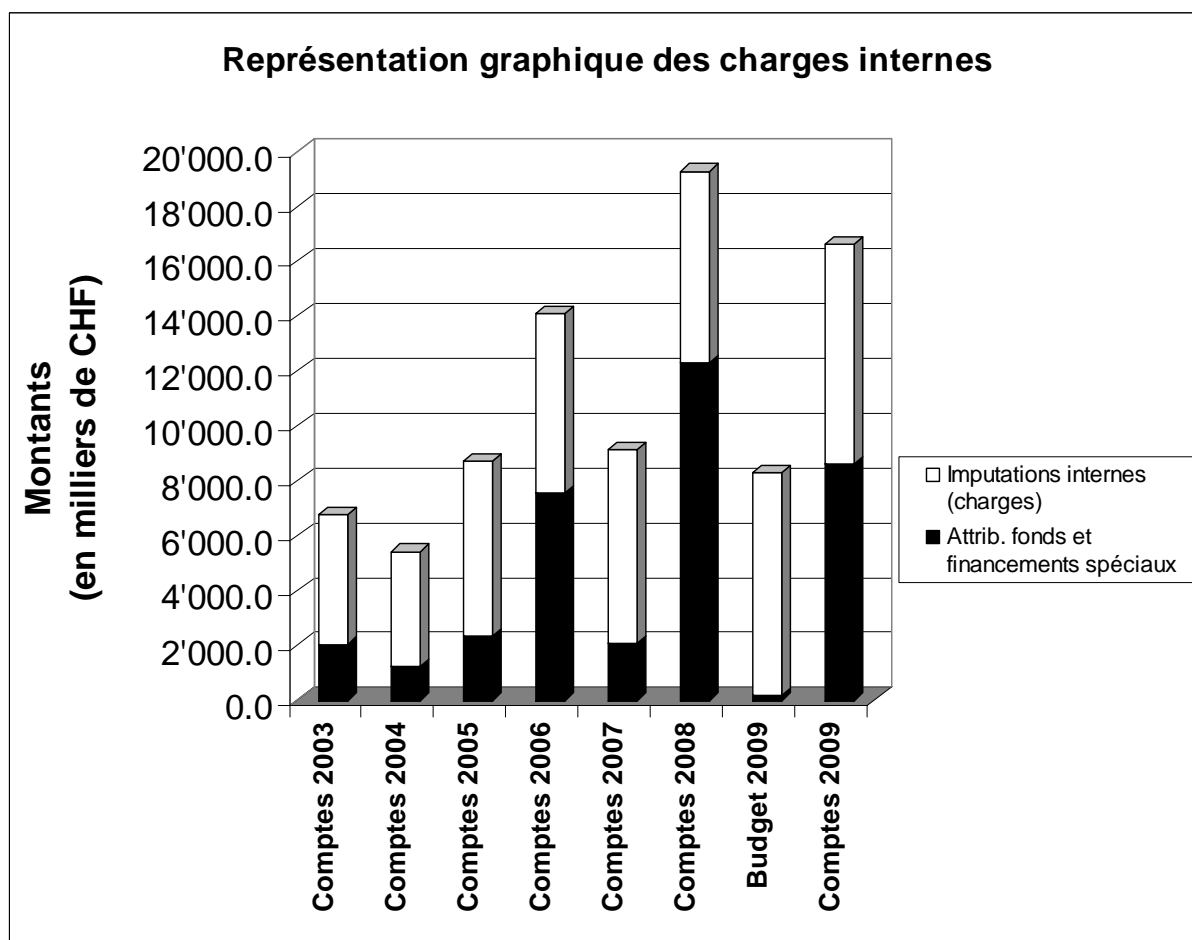
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2009 et les comptes 2008 :

Intitulé	Comptes 2009	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'026'897.56	6'964'967.36	1'061'930.20	15.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	8'583'675.22	12'298'381.14	-3'714'705.92	-30.2%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	16'610'572.78	19'263'348.50	-2'652'775.72	-13.8%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2009 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2009	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'026'897.56	4'700'646.94	3'326'250.62	70.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	8'583'675.22	2'052'852.45	6'530'822.77	318.1%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	16'610'572.78	6'753'499.39	9'857'073.39	146.0%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



2.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et des financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

La forte augmentation des attributions aux fonds et aux financements spéciaux d'environ CHF 8.4 mios par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), s'explique de la manière suivante :

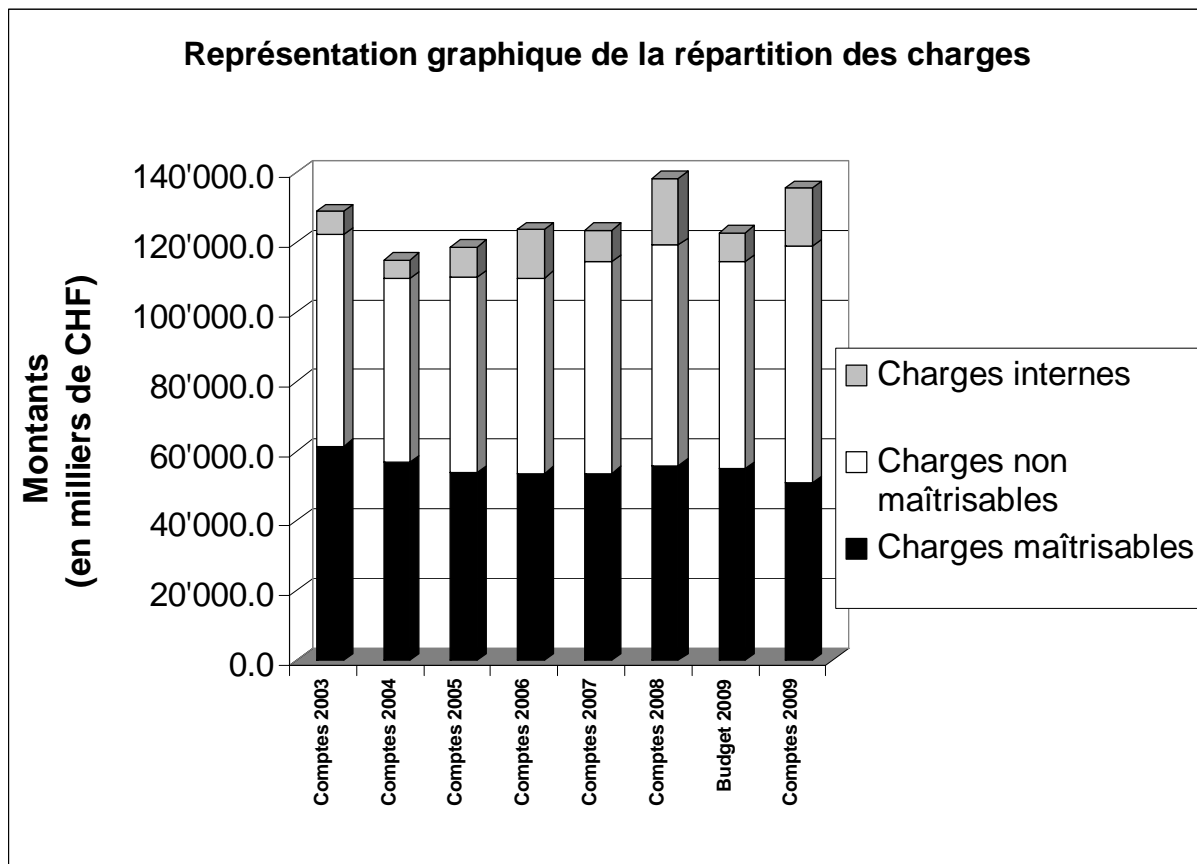
a) Attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation et la facture sociale	CHF	1.0 mio
b) Attribution au fonds de rénovation des immeubles	CHF	2.1 mios
c) Attribution au fonds de réserve pour grands travaux	CHF	4.0 mios
d) Attributions au fonds de renouvellement du matériel d'exploit.	CHF	0.3 mio
e) Attribution au fonds égalisation résultats réseau d'électricité	CHF	0.4 mio
f) Attribution au fonds pour risques sur débiteurs fiscaux	CHF	0.4 mio
g) Attribution au fonds pour risques sur débiteurs divers	CHF	0.2 mio
Total des augmentations des attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	8.4 mios

2.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2009, au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2008 ainsi qu'aux comptes 2007 :

Intitulé	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
Autorités et personnel	28'434'763.41	29'325'590.00	27'980'611.44	28'246'208.88
Biens, services et marchandises	18'163'993.50	20'488'970.00	23'120'473.02	21'525'001.79
Aides et subventions	4'366'593.74	5'193'317.00	4'735'712.26	3'950'737.76
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	50'965'350.65	55'007'877.00	55'836'796.72	53'721'948.43
Intérêts passifs	4'515'667.24	4'608'455.00	5'100'479.79	7'233'613.66
Amortissements	12'465'740.62	3'299'300.00	8'929'002.62	14'042'263.19
Rembts et subv. à des collectivités	50'999'334.68	51'534'763.00	49'231'359.33	39'390'937.89
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	67'980'742.54	59'442'518.00	63'260'841.74	60'666'814.74
Attrib. fonds et financements spéciaux	8'026'897.56	8'105'590.00	12'298'381.14	2'086'950.00
Imputations internes (charges)	8'583'675.22	170'000.00	6'964'967.36	7'041'389.14
<i>Sous-total charges internes</i>	16'610'572.78	8'275'590.00	19'263'348.50	9'128'339.14
TOTAL DES CHARGES	135'556'665.97	122'725'985.00	138'360'986.96	123'517'102.31

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part aux impôts sur les gains immobiliers.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2009 et le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2009 (Taux de 69.0)	Budget 2009 (Taux de 69.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	79'851'947.92	68'330'000.00	11'521'947.92	16.9%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	9'748'641.50	7'070'000.00	2'678'641.50	37.9%
Impôt foncier	2'441'547.20	2'440'000.00	1'547.20	0.1%
Droits de mutation	2'615'215.30	1'850'000.00	765'215.30	41.4%
Impôts sur les successions et donations	2'486'287.70	3'200'000.00	-713'712.30	-22.3%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	57'316.20	59'000.00	-1'683.80	-2.9%
Patentes et concessions	7'022.85	20'000.00	-12'977.15	-64.9%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'377'644.00	1'300'000.00	2'077'644.00	159.8%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	100'585'622.67	84'269'000.00	16'316'622.67	19.4%

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2009 sont largement supérieures de 19.4% à celles qui ont été prévues dans le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2009 facturés</i>	<i>43'468'222.90</i>	<i>10'807'705.05</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>		
Année fiscale 2008	5'407'019.29	-76'668.82
Année fiscale 2007	5'619'377.27	1'777'582.36
Année fiscale 2006	565'533.08	747'096.57
Année fiscale 2005	151'183.80	200'689.75
Année fiscale 2004	383'680.10	72'181.00
Année fiscale 2003	-576'441.00	87'793.65
Année fiscale 2002	635'805.65	142'535.85
Année fiscale 2001	635'582.45	141'260.90
Année fiscale 2000	637'037.90	25'592.40
Année fiscale 1999	642'677.30	25'592.40
Année fiscale 1998	448'780.15	15'478.95
Année fiscale 1997	448'780.15	15'478.95
<i>Total décomptes années antérieures</i>	<i>14'999'016.14</i>	<i>3'174'613.96</i>
<u><i>Impôt sur les prestations en capital</i></u>		
Année fiscale 2009	500'025.20	0.00
Année fiscale 2008	258'820.05	0.00
Année fiscale 2007	7'294.15	0.00
Année fiscale 2006	19'415.55	0.00
Année fiscale 2005	-4'004.80	0.00
Année fiscale 2004	-3'500.55	0.00
Année fiscale 2003	-1'451.60	0.00
Année fiscale 2002	-3'244.90	0.00
Année fiscale 2001	62'824.50	0.00
Année fiscale 1999	-12'359.35	0.00
Année fiscale 1998	-6'314.60	0.00
Année fiscale 1997	-1'502.40	0.00
<i>Total impôt sur prestations en capital</i>	<i>816'001.25</i>	<i>0.00</i>
<i>Total amendes et soustraction d'impôt</i>	<i>1'997'700.00</i>	<i>0.00</i>
<i>Total des activités dirigeantes</i>	<i>-35'752.85</i>	<i>0.00</i>
<i>Total impôt à la source mixte</i>	<i>802'212.31</i>	<i>0.00</i>
<i>Total de l'impôt sur les frontaliers</i>	<i>102'197.25</i>	<i>0.00</i>
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	<i>169'404.91</i>	<i>0.00</i>
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	<i>-81'942.82</i>	<i>0.00</i>
<i>Remboursement taxe ecclésiastique</i>	<i>-106.60</i>	<i>0.00</i>
Total comptabilisé sur l'année 2009	62'236'952.49	13'982'319.01

L'avancement des taxations a fortement progressé durant l'année 2009. En effet, nous remarquons que les taxations relatives à l'année antérieure sont passées d'environ 60% en 2008 à près de 75% en 2009.

Ainsi, en 2009, par rapport à l'année 2008, nous constatons une progression importante des montants dus aux taxations des années antérieures. Ceci représente, pour l'impôt sur le revenu, une augmentation de l'ordre de CHF 5.3 mios (+55.1%) et en ce qui concerne l'impôt sur la fortune, une progression d'environ CHF 1.2 mio (+56.7%). De plus, l'ACI a modifié sa méthode de comptabilisation des montants payés par les contribuables au moyen du BVR+ (somme versée après que le contribuable aie rempli sa déclaration d'impôt). En effet, auparavant, les autorités fiscales cantonales considéraient ce paiement comme une avance débiteur n'ayant aucune influence sur le niveau des revenus fiscaux, jusqu'au moment de la taxation définitive. Dès le 1^{er} janvier 2009, ces versements ont été considérés, de manière rétroactive, comme des revenus fiscaux. Ceci a eu pour incidence d'augmenter de manière « artificielle » les recettes liées aux taxations des années antérieures de l'ordre de CHF 3.5 mios.

De plus, il est important de mentionner que l'impôt sourcier mixte a fait l'objet d'une modification de sa comptabilisation. En effet, dès l'année 2009, il a été comptabilisé en tant qu'impôt sur le revenu alors qu'auparavant, il l'était en tant qu'impôt à la source.

L'année 2009 a été marquée par la découverte par l'ACI d'une soustraction d'impôt extrêmement importante sur le territoire de notre Commune. Ceci a eu pour conséquence d'augmenter de manière très conséquente les amendes délivrées par les autorités fiscales cantonales (+CHF 2.0 mios). Néanmoins, ces montants ne pourront très vraisemblablement jamais être récupérés, car le contribuable en question a fuit le territoire helvétique. Par conséquent, les taxations relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune concernant ce contribuable (environ CHF 3.5 mios) ne seront jamais encaissées.

Cependant, il est intéressant de constater que les acomptes 2009 relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune accusent une diminution d'environ 4.1% par rapport à ceux facturés pour l'année 2008. Ceci montre bien les effets de la crise économique sur le niveau des acomptes facturés.

A eux seuls, les revenus liés aux impôts sur le revenu et sur la fortune provoquent un écart d'environ CHF 7.3 mios par rapport aux comptes 2008. Ceci peut s'expliquer de la manière suivante :

• Augmentation des recettes suite à l'avancement des taxations des années antérieures	CHF	6.5 mios
• Diminution des acomptes 2009	CHF	(2.3 mios)
• Modification méthode comptabilisation impôt sourcier mixte	CHF	0.8 mio
• Diminution impôt forfaitaire	CHF	0.1 mio
• Augmentation amendes et soustraction impôts	CHF	2.0 mios
• Diminution répartitions activités dirigeantes	CHF	0.1 mio
• Augmentation impôt récupéré sur personnes physiques	CHF	0.1 mio
• Total	CHF	7.3 mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une nette baisse d'environ CHF 400'000.00, soit de 28.0%.

Par rapport aux comptes 2008, nous constatons également une diminution importante de l'ordre de CHF 1.4 mio. Ceci s'explique en grande partie par la modification de la méthode de comptabilisation de l'impôt sourcier mixte.

De plus, l'année 2009 a été marquée par l'introduction de la nouvelle application informatique pour la gestion de l'impôt à la source. De nombreux réglages ont dû être opérés par l'administration cantonale des impôts (ACI), ce qui a eu pour conséquence un retard dans la saisie des listes récapitulatives. D'après les autorités fiscales, ce retard devrait être totalement comblé durant l'exercice 2010.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers progresse d'environ CHF 350'000.00, soit de 14.8%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2009 facturés</i>	<i>2'177'500.00</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2008	128'734.95
Année fiscale 2007	309'052.25
Année fiscale 2006	124'644.10
Année fiscale 2005	-980.35
Année fiscale 2004	-17866.75
Année fiscale 2003	-11'370.05
Année fiscale 2002	-12'702.50
Année fiscale 2001	-141.10
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>519'370.55</i>
Total impôt spécial sur les étrangers	2'696'870.55

Par rapport aux comptes 2008, nous constatons que cet impôt progresse d'environ CHF 240'000.00, soit une hausse de 9.9%.

Ceci s'explique essentiellement par une augmentation des taxations des années antérieures d'environ CHF 389'000.00, soit une hausse de 298.2%.

A l'instar des impôts sur le revenu et sur la fortune, nous observons également une diminution des acomptes par rapport à l'année 2008 (-6.2%).

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes supérieures d'environ CHF 3.6 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), soit une augmentation de 62.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2009	6'372'560.55
Total des acomptes facturés pour l'année 2010	1'733.35
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2009</i>	<i>6'374'293.90</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2008	2'225'524.55
Année fiscale 2007	481'688.65
Années fiscales 2006 et antérieures	128'430.70
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>2'835'643.90</i>
<u><i>Impôt minimum - Recettes brutes</i></u>	
Année fiscale 2008	19'539.10
Année fiscale 2007	26'071.85
<i>Total de l'impôt minimum - Recettes brutes</i>	<i>45'610.95</i>
<i>Différences d'arrondis</i>	<i>-0.65</i>
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	9'255'548.10

Par rapport à l'année 2008, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en progression d'environ CHF 1.4 mio, soit une augmentation de 18.6%.

Cette importante hausse de ce type de recettes fiscales provient essentiellement des acomptes facturés pour l'année 2009. Cette progression se justifie avant tout, par un accroissement du nombre de contribuables.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice des sociétés est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Nous constatons une importante diminution de cette catégorie d'impôt s'environ CHF 900'000.00 par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 84.7%.

Cette diminution s'explique essentiellement par l'introduction, au 1^{er} janvier 2009, de la réforme de l'imposition des entreprises. Cette dernière permet aux personnes morales, à l'exception des holdings, d'imputer l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital. Ceci a pour conséquence de diminuer drastiquement l'impôt sur le capital. Cette nouvelle législation devrait avoir des effets pérennes et par conséquent, pour les années futures, il faut s'attendre à des recettes liées à cet impôt nettement plus faibles qu'auparavant.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une importante augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 770'000.00 par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 41.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2009	1'197'598.80
Année fiscale 2008	690'828.25
Année fiscale 2003	1'624.80
Total droits de mutation personnes physiques	1'890'051.85
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2009	480'440.95
Année fiscale 2008	244'722.50
Total droits de mutation - Personnes morales	725'163.45
Total des droits de mutation	2'615'215.30

Par rapport aux comptes 2008, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en progression d'environ CHF 500'000.00, soit une augmentation de 23.7%.

Cette forte hausse s'explique par une augmentation importante du nombre de dossiers traités. A titre d'exemple, par rapport à l'année 2008, nous sommes en présence du double de dossiers traités. Ceci provient en partie du rattrapage du retard cumulé en 2008 lors de l'introduction de la nouvelle application informatique de perception.

3.1.7. Impôts sur les successions et les donations

Nous constatons une importante diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 710'000.00 par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 22.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u><i>Imposition sur les successions et donations</i></u>	
Année fiscale 2009	398'266.00
Année fiscale 2008	1'822'533.30
Année fiscale 2007	383'915.90
Année fiscale 2004	154'647.50
Année fiscale 2000	-273'075.00
Total impôts sur les successions et donations	2'486'287.70

Durant l'année 2008 les autorités fiscales cantonales ont traité 45 cas concernant notre Commune alors qu'en 2008 il s'agissait de 86 cas. Par conséquent, la diminution des recettes liées aux impôts sur les successions et donations provient de la forte baisse du nombre de dossiers traités durant l'année 2009.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile étant donné qu'elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une importante augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 2.1 mios par rapport au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 159.8%.

Par rapport aux comptes 2008, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers est en très nette progression d'environ CHF 2.3 mios, soit une augmentation de 201.6%.

Cette forte hausse s'explique par une augmentation importante du nombre de dossiers traités. A titre d'exemple, par rapport à l'année 2008, il y a 60 dossiers traités en plus. Ceci provient en partie du rattrapage du retard cumulé en 2008 lors de l'introduction de la nouvelle application de perception.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2009 et les comptes 2008 :

Intitulé	Comptes 2009	Comptes 2008	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	79'851'947.92	73'646'418.11	6'205'529.81	8.4%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	9'748'641.50	8'784'440.95	964'200.55	11.0%
Impôt foncier	2'441'547.20	2'417'888.05	23'659.15	1.0%
Droits de mutation	2'615'215.30	2'115'011.65	500'203.65	23.7%
Impôts sur les successions et donations	2'486'287.70	3'132'909.30	-646'621.60	-20.6%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	57'316.20	53'846.00	3'470.20	6.4%
Patentes et concessions	7'022.85	287.50	6'735.35	2'342.7%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'377'644.00	1'119'793.30	2'257'850.70	201.6%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	100'585'622.67	91'270'594.86	9'315'027.81	10.2%

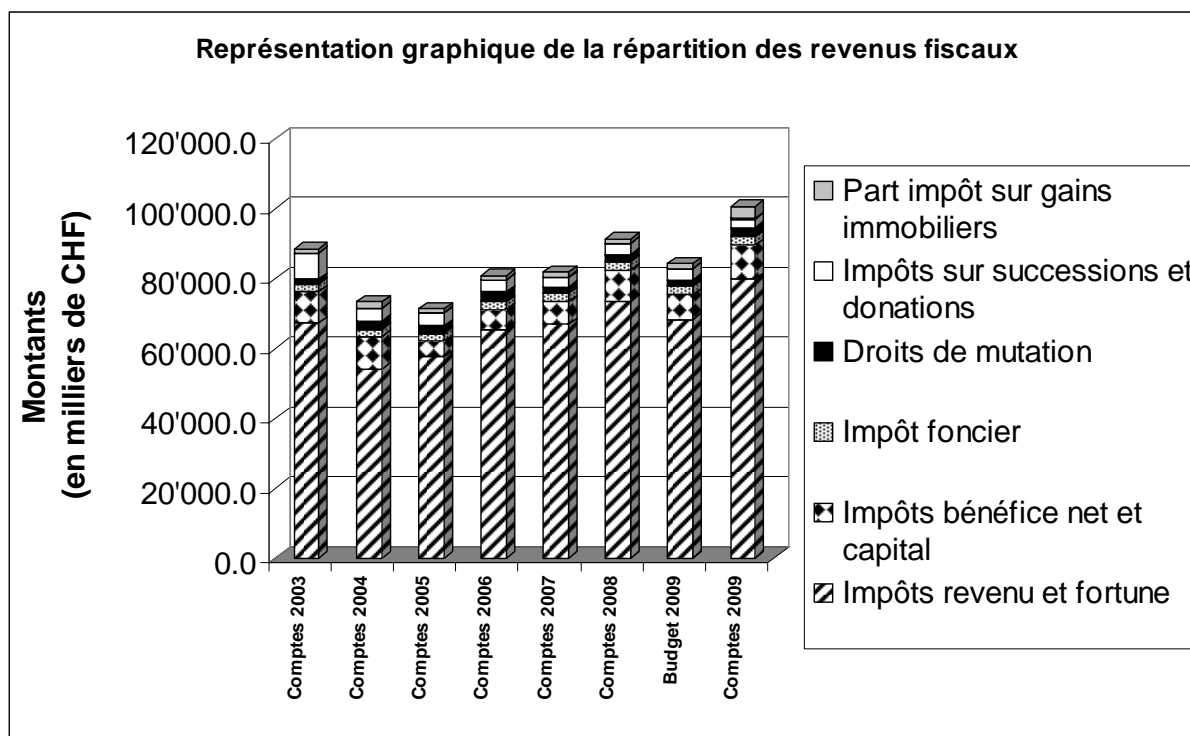
Le total des revenus fiscaux est en nette augmentation de 10.2% par rapport aux comptes de l'année 2008.

Pour rappel, le budget 2008 prévoyait une progression des recettes fiscales de 3.0% par année.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le bouclage des impôts 2009 contient des éléments extraordinaires qui faussent quelque peu la vision globale du résultat des impôts 2009. En effet, si nous faisons abstraction des effets liés à l'importante reprise fiscale d'un contribuable pulliéran et de la modification de la méthode de comptabilisation des BVR+,

nous nous apercevons que les recettes fiscales 2009 sont plus élevées de 9.1% que celles prévues dans le cadre du budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires). Ainsi, sans ces éléments exceptionnels, les recettes fiscales de l'année 2009 seraient, globalement, à peu près au même niveau que celles réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2008.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



Il est à noter que le niveau des recettes fiscales constatées sur l'exercice 2009 est plus élevé que celui réalisé lors de l'exercice 2003 alors que même, le taux d'imposition était situé à 85.0 durant l'année 2003, soit 16 points de plus qu'aujourd'hui.

3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

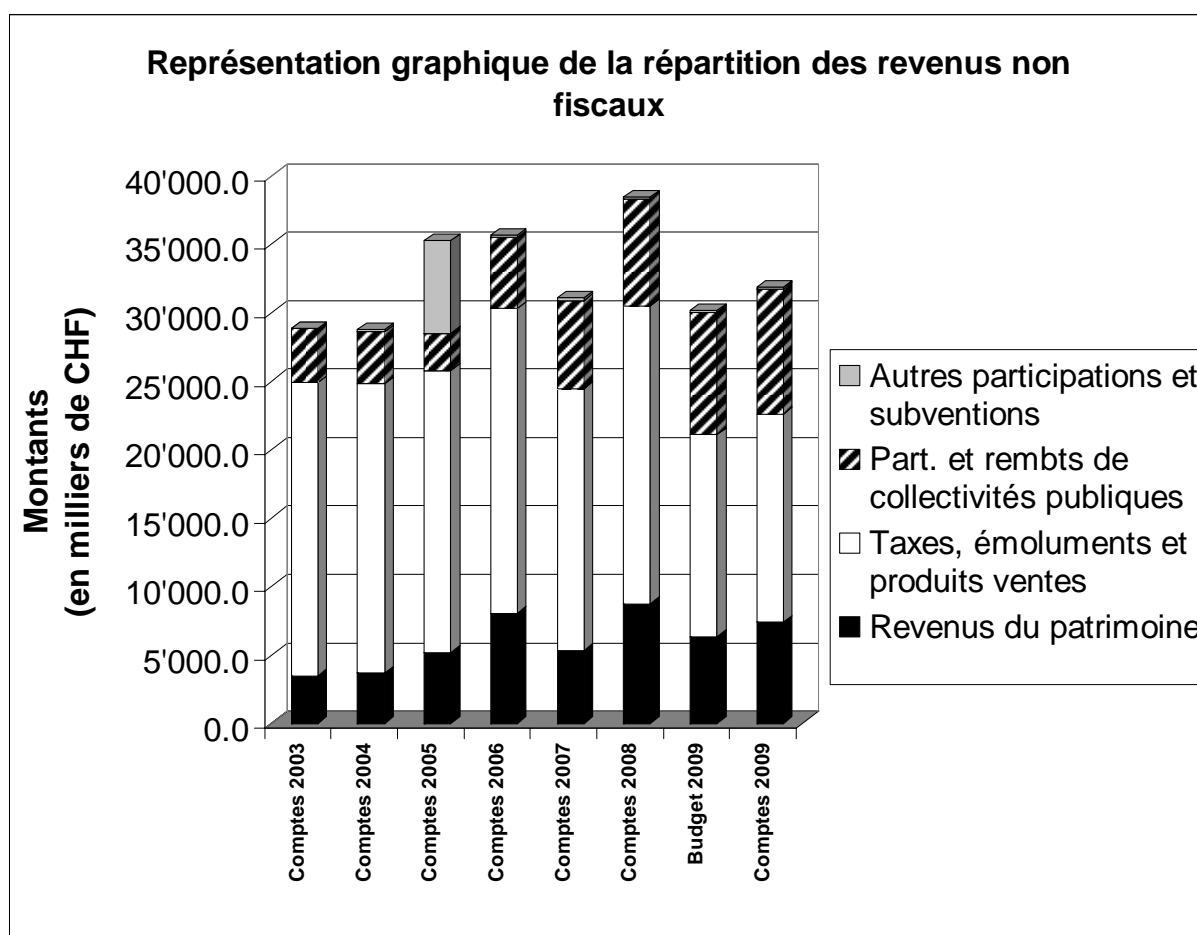
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs (+5.6%) à ce qui avait été prévu dans le budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression d'environ

CHF 1.7 mio découle de l'augmentation des intérêts et majorations dans le cadre de la taxation de nos contribuables, de l'augmentation des redevances de l'utilisation du domaine public, ainsi que de la vente de l'immeuble sis à la Rue de la Poste 16 pour la somme de CHF 710'000.00.

Par rapport aux comptes 2008, nous constatons que les revenus non fiscaux sont en nette baisse de l'ordre de 17.2%. Cette importante diminution provient pour l'essentiel du transfert de la clientèle relative à la vente d'électricité à Romande Energie Commerce dès le 1^{er} janvier 2009.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



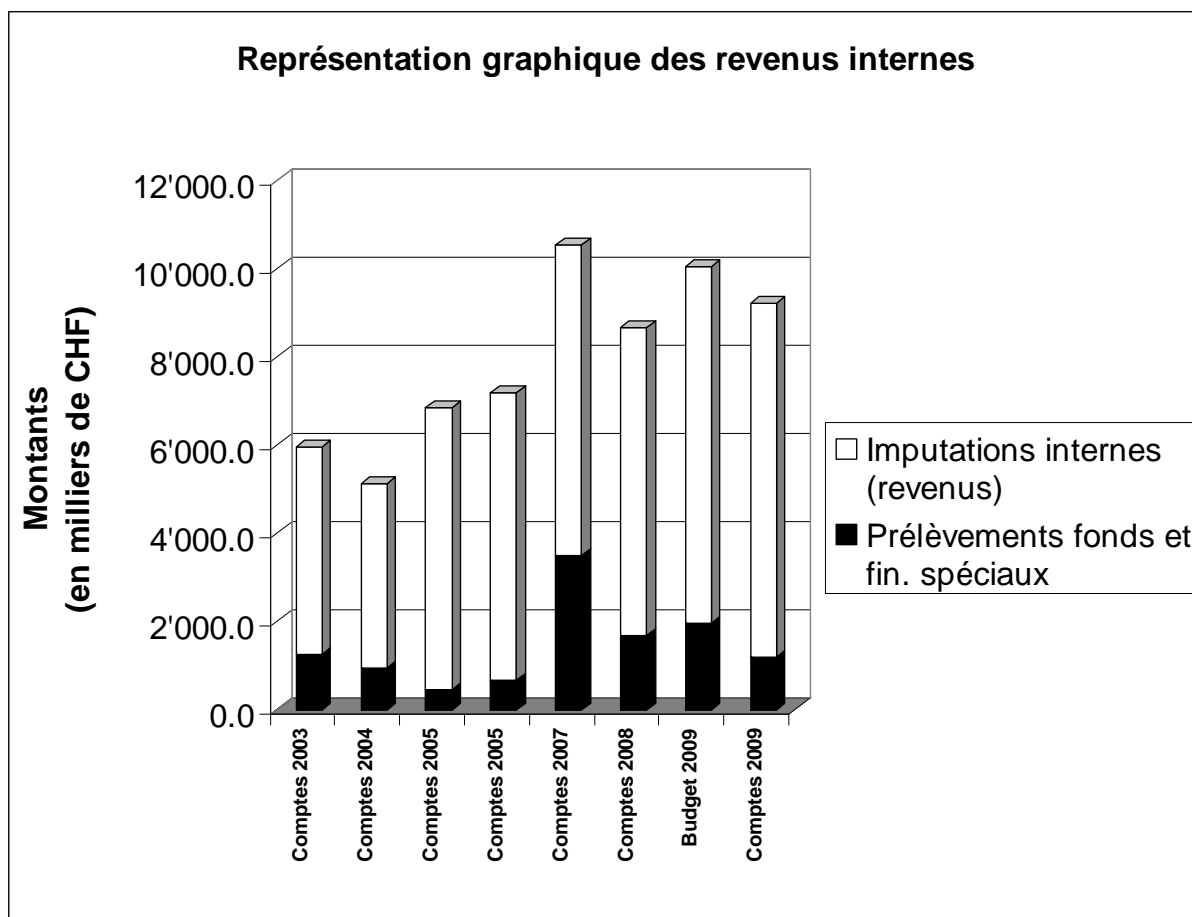
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



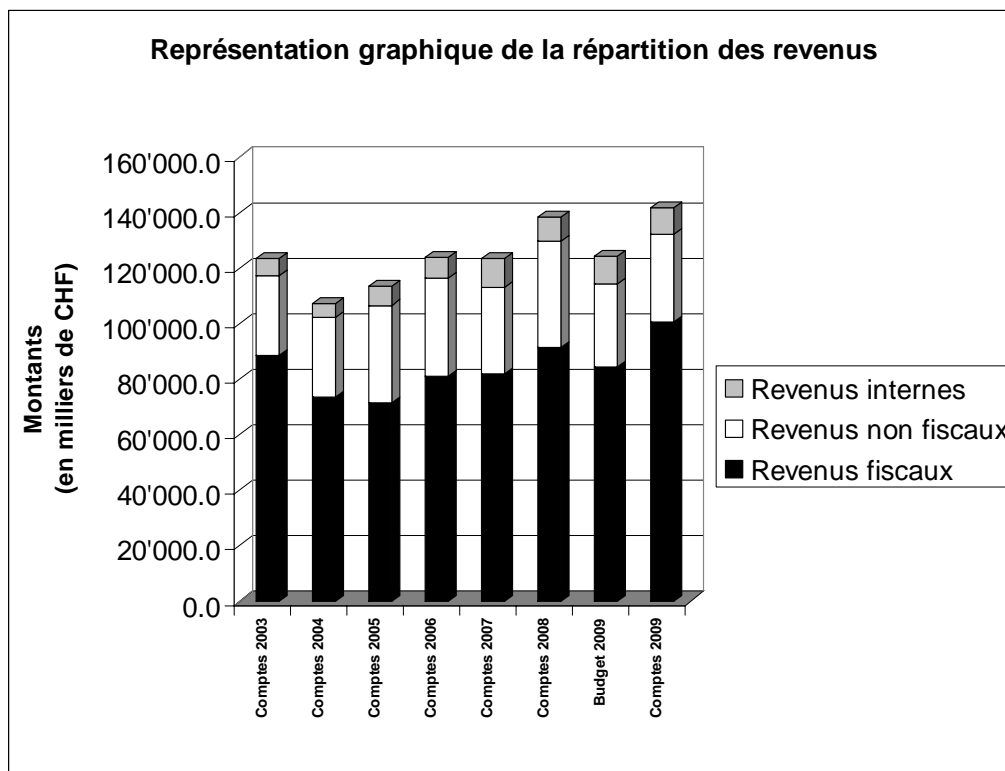
La forte variation constatée par rapport à l'année 2007 avec les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, provient pour l'essentiel de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts communaux. Ceci a eu pour conséquence la liquidation du fonds de réserve qui avait été créé à cet effet. C'est ainsi la somme de CHF 2'064'023.61 qui a été comptabilisée, en 2007, dans les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.

3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

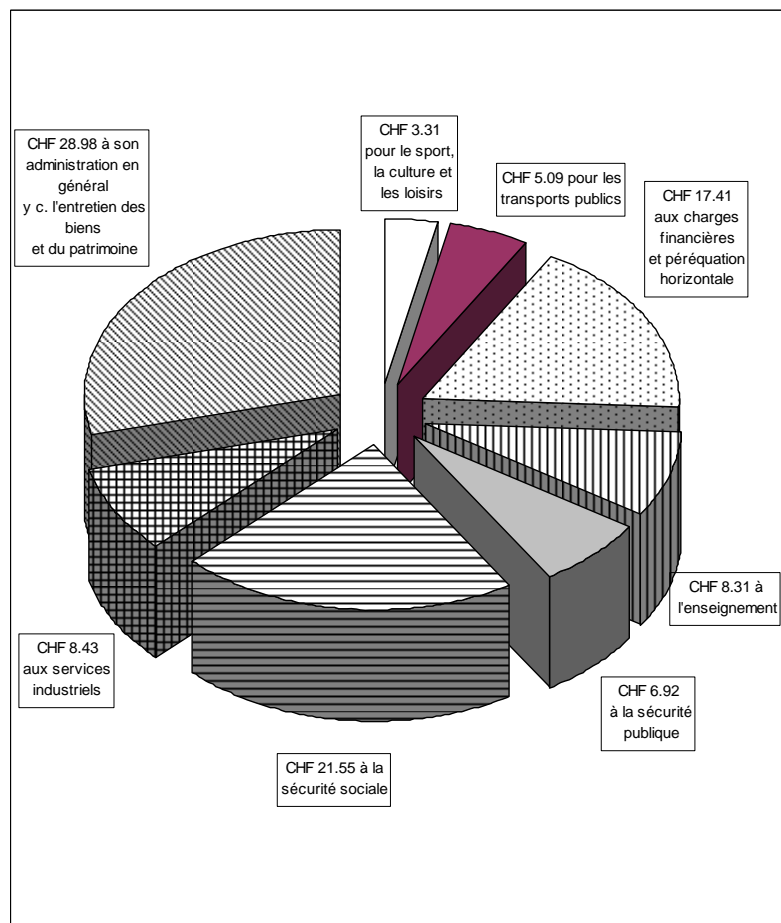
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2009, au budget 2009 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2008 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2007 :

Intitulé	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
Impôts sur le revenu et la fortune	79'851'947.92	68'330'000.00	73'646'418.11	66'800'633.75
Impôts sur le bénéfice net et le capital	9'748'641.50	7'070'000.00	8'784'440.95	6'567'847.85
Impôt foncier	2'441'547.20	2'440'000.00	2'417'888.05	2'353'091.20
Droits de mutation	2'615'215.30	1'850'000.00	2'115'011.65	1'853'663.05
Impôts sur les successions et donations	2'486'287.70	3'200'000.00	3'132'909.30	2'715'087.65
Impôt sur les chiens et taxes diverses	57'316.20	59'000.00	53'846.00	59'307.00
Patentes et concessions	7'022.85	20'000.00	287.50	957.50
Part impôts sur les gains immobiliers	3'377'644.00	1'300'000.00	1'119'793.30	1'551'687.90
<i>Sous-total revenus fiscaux</i>	100'585'622.67	84'269'000.00	91'270'594.86	81'902'275.90
Revenus du patrimoine	7'396'162.90	6'344'400.00	8'731'977.30	5'320'474.22
Taxes, émoluments et produits ventes	15'211'678.89	14'738'992.00	21'741'499.57	19'125'203.12
Part. et remboursements de collectivités publiques	9'117'460.20	8'931'709.00	7'820'957.05	6'448'295.35
Autres participations et subventions	115'798.25	128'200.00	143'129.66	173'205.00
<i>Sous-total revenus non fiscaux</i>	31'841'100.24	30'143'301.00	38'437'563.58	31'067'177.69
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	1'175'591.58	1'946'740.00	1'687'861.16	3'506'259.58
Imputations internes (revenus)	8'026'897.56	8'105'590.00	6'964'967.36	7'041'389.14
<i>Sous-total revenus internes</i>	9'202'489.14	10'052'330.00	8'652'828.52	10'547'648.72
TOTAL DES REVENUS	141'629'212.05	124'464'631.00	138'360'986.96	123'517'102.31

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2009, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

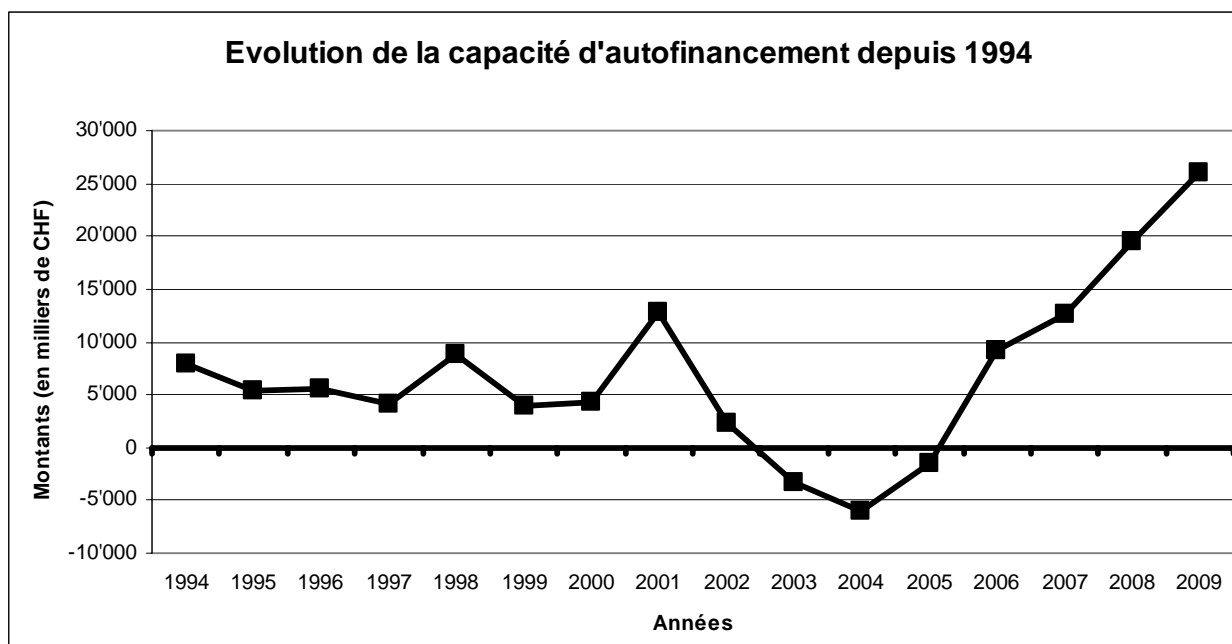
Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour les comptes 2009, par nature et direction :

COMPTES 2009 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	6'238.8	778.3	2'786.1	6'370.3	3'749.2	6'623.2	445.8	1'443.0	28'434.7
Biens, services, marchandises	2'748.0	506.7	2'090.4	3'810.8	2'058.7	776.2	8.0	6'165.2	18'164.0
Intérêts passifs	0.0	4'515.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'515.7
Amortissements	124.5	10'028.8	127.1	1'030.7	998.7	24.0	1.8	130.1	12'465.7
Rembts, participations et subv. coll. publiques	6'453.7	16'309.0	0.0	2'089.7	2'819.8	796.5	22'516.6	14.0	50'999.3
Aides et subventions	797.2	0.0	1.0	0.0	672.1	3.1	2'893.2	0.0	4'366.6
Attrib. fonds et fin. spéciaux	0.0	7'118.0	0.0	7.0	0.0	79.9	1'000.0	378.8	8'583.7
Imputations internes	582.6	0.0	0.0	2'671.6	2'006.5	0.0	0.0	2'766.2	8'026.9
Total des charges	16'944.8	39'256.5	5'004.6	15'980.1	12'305.0	8'302.9	26'865.4	10'897.3	135'556.6
Impôts	0.0	97'201.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	97'201.0
Patentes, concessions	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0
Revenus du patrimoine	256.3	1'294.4	2'568.1	939.8	203.4	673.8	0.0	1'460.3	7'396.1
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'049.4	243.9	568.7	2'540.1	613.1	1'658.4	137.6	8'400.5	15'211.7
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	3'377.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'377.6
Participations et rembts de collectivités publiques	0.0	6'633.9	33.5	1.8	1'333.5	909.4	84.1	121.2	9'117.4
Autres participations et subventions	100.0	0.0	0.0	15.8	0.0	0.0	0.0	0.0	115.8
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	309.5	0.0	101.6	318.0	25.3	282.9	0.0	138.3	1'175.6
Imputations internes	534.8	1'167.5	548.0	2'526.1	2'330.8	50.1	92.6	777.0	8'026.9
Total des revenus	2'250.0	109'925.3	3'819.9	6'341.6	4'506.1	3'574.6	314.3	10'897.3	141'629.1

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2009	141'629'212.05
Total des charges des comptes 2009	-135'556'665.97
Résultat des comptes 2008	6'072'546.08
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2009	8'026'897.56
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2009	-8'026'897.56
Amortissements comptables dans les comptes 2009	7'409'139.20
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2009	5'056'601.42
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2009	8'583'675.22
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2009	-1'175'591.58
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2009	25'946'370.34
Investissements nets de l'année 2009	-6'533'560.39
Solde après financement des investissements selon les comptes 2009	19'412'809.95

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2009 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier de ses investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme en 2006, 2007 et 2008, l'année 2009 se solde par une marge d'autofinancement positive (397.1%). Ceci veut dire que notre Commune a été en mesure de financer, durant l'année 2009, l'ensemble de ses charges courantes, ainsi que celles liées aux investissements, par des fonds propres.

Ainsi, les marges d'autofinancement positives réalisées durant ces 4 dernières années ont permis à la Ville de Pully de rembourser la somme de CHF 20.0 mios au titre du remboursement de deux emprunts échus durant l'année 2008 ainsi qu'un partiellement sur l'année 2009.

De plus, ceci permettra de financer une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir ces prochaines années (PALM et ses projets connexes, réhabilitation de la STEP, rénovation de la piscine de Pully-Plage, ...).

6. Conclusions

Après les écritures de boucllement, l'exercice 2009 se solde par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 6'072'546.08.

Ce résultat très positif a été obtenu notamment grâce à l'action de la Municipalité afin de maîtriser au mieux les charges. Les efforts ainsi entrepris ces six dernières années ont permis à la Ville de Pully de dégager un important bénéfice pour l'année 2009 et ceci a été rendu possible grâce à l'excellente gestion des dépenses communales.

De plus, l'exercice 2009 a été influencé par le décompte final 2008 de la péréquation financière. Ceci a eu pour conséquence une amélioration du résultat de l'ordre de CHF 1.9 mio.

L'année 2009 a également été marquée par la vente de l'immeuble communal sis à la Rue de la Poste 16. Cette opération a permis à notre Commune de réaliser une plus-value de CHF 710'000.00.

Le résultat de l'année 2009 n'aurait pas été ce qu'il est sans des recettes fiscales que l'on peut qualifier d'exceptionnelles. En effet, notre Commune a profité d'une accélération importante des taxations des années antérieures, d'une conséquente reprise fiscale d'un contribuable pulliéran ainsi que de la modification de la méthode de comptabilisation des BVR+.

Les bons résultats réalisés durant ces quatre dernières années ont permis à notre Commune, de rembourser la somme de CHF 20.0 mios, réduisant ainsi le niveau de la dette communale à CHF 121.4 mios. La baisse de cette dernière a une influence directe sur le niveau des intérêts passifs.

Le bénéfice de l'année 2009 permettra à notre Commune de poursuivre son processus de désendettement durant l'année 2010. En effet, le niveau important des liquidités au début de l'année 2010 devrait permettre de rembourser l'entier des emprunts arrivant à échéance, soit la somme totale de CHF 14.4 mios. Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale devrait se situer à CHF 107.0 mios au 31 décembre 2010.

Ce processus de désendettement devra être poursuivi ces prochaines années car, d'importants investissements devront être consentis, notamment au niveau du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) et de ses projets connexes, de la réhabilitation de la STEP ainsi que de la rénovation de la piscine de Pully-Plage. Ils nécessiteront des financements externes importants et par conséquent, auront une incidence non négligeable sur le niveau d'endettement communal.

Dans ce contexte, il est intéressant de constater que la dette communale, au 31 décembre 2010, devrait être inférieure de CHF 34.4 mios à celle que l'on constatait dans le bouclage des comptes de l'année 2007.

Néanmoins, il faut savoir que le très bon niveau des recettes fiscales 2009 est un tant soit peu « trompeur ». En effet, le bouclage des recettes fiscales 2009 comporte des éléments que l'on peut qualifier d'exceptionnels qui viennent « travestir » quelque peu la réalité. Sans ces éléments, les recettes fiscales de l'année 2009 auraient été à peu près au même niveau que celles réalisées lors du bouclage des comptes 2008. Ce constat est confirmé par la baisse du niveau des acomptes d'environ 4.0% sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à l'année 2008. Ceci peut être interprété comme la conséquence directe de la crise économique qui sévit encore actuellement.

Ainsi, pour l'année 2010, il faut s'attendre à des recettes fiscales moins importantes, tout au plus au même niveau que celles réalisées lors du bouclage des comptes de l'année 2008.

Grâce à la gestion prudente des dépenses communales par la Municipalité, notre Commune est « armée » afin de faire face aux nombreux défis de ces prochaines années. En effet, le redressement spectaculaire des finances communales permettra à la Ville de Pully de mener à bien toute une série d'investissements dans le cadre de la modernisation de notre cité.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis N° 9-2010 du 5 mai 2010,
vu le rapport de la Commission des finances,

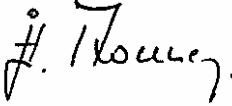
décide

- d'approuver les comptes 2009 et de donner décharges aux organes responsables.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


J.-F. Thonney



La secrétaire


C. Martin

Annexes : brochures des comptes 2009